Dans la même collection

1. *Fine Follie ou la catastrophe humaniste*. Études sur les transcendantaux à la Renaissance, réunies par Bruno Pinchard. 1995.
2. *La France-Amérique (XVIe-XVIIe siècles)*. Actes du XXXVe Colloque international d'études humanistes, sous la direction de Frank Lestringant. 1998.
3. *Chrétiens et Musulmans à la Renaissance*. Colloque du CESR de 1994, sous la direction de Bartholomé Bennassar et Robert Sauzet. 1998.
4. *L'Économie du dialogue dans l'ancien théâtre européen*. Actes de la première rencontre sur l'ancien théâtre européen de 1995, réunis par Jean-Pierre Bordier. 1999.
5. *Descartes et la Renaissance*. Actes du Colloque international de Tours des 22-24 mars 1996, réunis par Emmanuel Faye. 1999.
6. *Le jeu théâtral, ses marges, ses frontières*. Actes de la deuxième rencontre sur l'ancien théâtre européen de 1997, réunis par Jean-Pierre Bordier. 1999.
7. *Pour Dante. Dante et l'Apocalypse. Lectures humanistes de Dante*. Sous la direction de Bruno Pinchard. Avec la collaboration de Christian Trottmann. 2001.
8. *Langues, codes et conventions de l'ancien théâtre*. Actes de la troisième rencontre sur l'ancien théâtre européen. Tours, Centre d'Études Supérieures de la Renaissance, 23-24 septembre 1999, réunis par Jean-Pierre Bordier. 2002.
9. *Louis XII en Milanais. Guerre et politique, art et culture*. Actes du XLIe colloque international d'études humanistes, 30 juin-3 juillet 1998, réunis par Philippe Contamine et Jean Guillaume. 2003.
10. *Du visible à l'intelligible. Lumière et ténèbres de l'Antiquité à la Renaissance*. Sous la direction de Christian Trottmann et Anca Vasiliu. 2004.
11. *Éthiques et formes littéraires à la Renaissance*. Journée d'études du 19 avril 2002. Actes réunis par Bruno Méniel. 2006.
12. *La papauté à la Renaissance*. Sous la direction de Florence Alazard et Frank La Brasca. 2007.
13. *Vers la contemplation. Études sur la syndérèse et les modalités de la contemplation de l'antiquité à la Renaissance*. Textes réunis par Christian Trottmann. 2007.
14. *La plainte à la Renaissance*. Journées d'études des 16 et 17 novembre 2005. Actes réunis par Florence Alazard. 2008.
15. *Antonio Brucioli. Humanisme et évangélisme entre Réforme et Contre-Réforme*. Actes du colloque de Tours, 20-21 mai 2005. Sous la direction d'Élise Boillet. 2008.
16. *La ville à la Renaissance. Espaces – Représentations – Pouvoirs*. Sous la direction de Gérald Chaix. Actes du XXXIXe Colloque International d'études humanistes (1996) réunis et présentés par Marie-Luce Demonet et Robert Sauzet. 2008.

CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE LA RENAISSANCE
Le savoir de Mantice

LA VILLE À LA RENAISSANCE

ESPACES – REPRÉSENTATIONS – POUVOIRS

Sous la direction de
Gérald CHAIX

ACTES XXXIXE COLLOQUE INTERNATIONAL D'ÉTUDES HUMANISTES,
(1996)
réunis et présentés par
Marie-Luce DEMONET et Robert SAUZET

PARIS
HONORÉ CHAMPION ÉDITEUR
2008

www.honorechampion.com

Why, after all, should we think that the citizens of any town (or village, for that matter) would not have used public behaviors to improve their lot, even if it meant diminishing that of others? If in Romans[16] and Florence, why would not the denizens of Paris or London or Toulouse also have used the ritual stage as a place for testing and changing individual and collective identities? Contemporary political struggles, at both the micro and macro levels, are quintessentially parts of ritual meanings.

[16] See the important work of E. Le Roy Ladurie, *Carnival in Romans* (New York, 1979). Here again, however, the focus is on carnival and not on other feasts.

LA PERSISTANCE DES PATRONS : LA REPRÉSENTATION DE ZURICH AVANT ET APRÈS LA RÉFORME*

Thomas MAISSEN

Le 11 septembre 1525, Ulrich Zwingli célèbre l'office du jubé du *Grossmünster* à Zurich. Le jubé est à peine terminé, on l'a construit à partir des autels des églises municipales ; ainsi Zwingli foule aux pieds le symbole de la messe catholique. Ce n'est pas un hasard non plus qu'il ait choisi le 11 septembre pour cet office ; c'est la fête des patrons de Zurich, les martyrs Felix et Regula. Du même *Grossmünster*, on vient d'enlever les autels des deux saints, leurs reliques, tombes, bustes, tabernacles et le tableau placé derrière l'autel. Il représente leur martyre avec en l'arrière-plan des édifices de Zurich. C'est probablement l'œuvre du peintre local Hans Leu, effectuée peu avant la Réforme et endommagée, mais non détruite par des iconoclastes. On reconnaît bien le même *Grossmünster* sur la rive droite et, sur la rive opposée, son antagoniste, le *Fraumünster*. Du *Fraumünster*, on a également éliminé les représentations des saintes[1]. Par ces gestes collectifs, la Réforme bouleverse l'aspect extérieur et la représentation imaginaire de Zurich. Le visiteur étranger, le Zurichois même ne reconnaît plus les zones

* Lorsque j'écrivis cet article en 1996, je venais de commencer une recherche qui a abouti entre-temps à la publication de mon livre *Die Geburt der Republic. Staatsverständnis und Repräsentation in der frühneuzeitlichen Eidgenossenschaft*, Göttingen, 2006. La problématique de la présente contribution a été reprise plus tard dans deux autres articles, à savoir « "Unser Herren Tag" zwischen Integrationsritual und Verbot : Die Zürcher Kirchweihe (Kilbi) im 16. Jahrhundert », *Zürcher Taschenbuch 1998*, Zurich, 1997, p. 191-236 ; et « Die Stadtpatrone Felix und Regula. Das Fortleben einer Thebäerlegende im reformierten Zürich », dans *Patriotische Heilige*, éd. Dieter R. Bauer/Klaus Herbers/Gabriela Signori, Stuttgart, 2007, p. 211-227.

[1] La meilleure analyse de cette profanation est celle de Peter Jezler, « Die Desakralisierung der Zürcher Stadtheiligen Felix, Regula und Exuperantius in der Reformation », dans *Heiligenverehrung in Geschichte und Gegenwart*, éd. Dieter R. Bauer et Peter Dinzelbacher, Ostfildern, 1990, p. 296-319.

les plus fréquentées de la ville : l'iconoclasme épure les églises et élimine des repères caractéristiques de la ville, comme les crucifix ou de petites chapelles.

Dans cet article, nous étudierons cette représentation en images et en rituels avant et après la Réforme, c'est à dire le rôle de Felix et Regula ainsi que de Charlemagne représentés sur les symboles municipaux au Moyen Âge tardif et au XVIe siècle. Leur culte devient l'objet de contestations théologiques ; cela n'empêche que certains rites traditionnels gardent leur valeur civique. Nous analyserons en détail le contexte de la dédicace[2], la fête patronale, et les raisons qui mènent finalement à sa suppression.

Pour représenter son pouvoir, la ville de Zurich a hérité des symboles de ses deux églises principales : le *Fraumünster* sur la rive gauche du Limmat et le *Grossmünster* sur sa rive droite, opposés l'un à l'autre par maintes jalousies. L'abbaye du *Fraumünster* est l'ancien seigneur de la ville ; jusqu'au XIVe siècle, elle détient seule le droit de monnayage et sur ces monnaies, on trouve les saints martyrs Felix et Regula[3]. Selon la légende, ceux-ci, membres de la légion thébéenne, ont été torturés et décapités à Zurich. Leurs reliques se trouvent au *Fraumünster* et au *Grossmünster*. Quant à ce dernier, il célèbre non seulement les saints locaux, mais aussi Saint Charlemagne, son fondateur prétendu, dont le portrait se trouve sur le sceau du prieur. En 1272, l'évêque de Constance accorde, le 28 janvier, à la seule ville de Zurich, la fête de Charlemagne ; cependant, le 11 septembre, fête patronale de Felix et Regula, est célébré dans le diocèse entier de Constance[4].

Au Moyen Âge tardif, la ville usurpe lentement les droits régaliens : ainsi, en 1425, le roi Sigismond lui confirme le droit de monnayage qu'elle exerce déjà depuis 1336. Au XVe siècle ses monnaies majeures portent le « *Sanctus Karolus* », avec l'épée sur ses genoux. En 1504 Felix et Regula apparaissent pour la première fois sur une pièce battue par la ville (le *dicken*), et en 1512 on leur ajoute, sur le premier écu zurichois, Saint Exuperantius

[2] Nous utiliserons « dédicace » pour traduire « *Kilwÿ* » ou « *Kilbi* », ce que le mot allemand « *Kirchweihe* » est devenu dans le dialecte zurichois. « Dédicace » (« ducasse » au Nord) et « *Kirchweihe* » rappellent clairement l'aspect sacral de la fête patronale tandis que « *Kilbi* » ainsi que le mot « kermesse », utilisé au Nord et en Belgique, ont fini par signifier « grande fête » tout court, sans qu'on y associe encore le calendrier ecclésiastique.

[3] Pour la monnaie zurichoise, voir Hans Hürlimann, *Zürcher Münzgeschichte*, Zurich, 1966.

[4] Pour la représentation et la fête de Charlemagne au Moyen Âge, voir Georg von Wyss, *Kaiser Karl's des Grossen Bild am Münster Zürich (Neujahrsblatt der Stadtbibliothek in Zürich 1861)*, Zurich, 1861.

(fig. 1a). Il s'agit d'un saint dont la tradition locale, depuis le XIIIe siècle, a fait un compagnon des martyrs thébéens. Exuperantius n'est jamais vraiment populaire, mais sa carrière prouve que la ville suit une technique subtile en reliant les différentes traditions sur place pour en créer une mémoire collective qui embrasse les églises concurrentes et les prive de leur autonomie en les privant de leurs symboles[5]. Pourtant, la ville en bricole son propre motif, les saints portant leurs têtes coupées et incluant Exuperantius, le martyr octroyé par la ville aux deux églises. C'est pratiquement la même image qui orne le sceau de Zurich depuis 1347 (fig. 1b).

Fig. 1a – Écu 1512, *SLM-Besitz, Schweizerisches Landesmuseum, Zürich, Neg. 95 886, GU 111.*

Le sceau, les écus et les autres monnaies lourdes représentent la ville surtout dans son échange commercial et politique avec l'étranger. Dans son propre territoire, ce sont les « *Standesscheiben* » (vitraux représentant la ville) qui symbolisent son pouvoir (fig. 2). Dans le territoire assujetti surtout au cours du XVe siècle, presque toutes les églises auront contenu l'image de Felix et de Regula, accompagnés par Exuperantius ou le blason de Zurich[6]. Quelques-uns de ces vitraux sont conservés au Musée

Fig. 1b – Sceau de 1347, *SLM-Besitz, Schweizerisches Landesmuseum, Zürich, Neg. 97 512, GU 463.*

[5] Dietrich W.D. Schwarz, « Liturgiegeschichtliches und Ikonographisches aus dem alten Zürich », dans *id.*, *Ex fontibus hauriamus. Ausgewählte Beiträge zur Kulturgeschichte* (Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich, t. 60), Zurich, 1993, p. 76 *sq.* En 1524, l'abbesse cède formellement son droit de monnayage à la ville.

[6] Voir Cécile Ramer, *Felix, Regula und Exuperantius. Ikonographie der Stifts-und Stadtheiligen Zürichs* (Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich, t. 47), Zurich, 1973, p. 5-8 et 26-32 (n° 167 : Pfäffikon, de 1484 ; n° 187 : Maschwanden, de 1506 ; n° 150 : Wald, de 1508 ; n° 169 : Maur, de 1508 ; n° 170 : Wildberg, de 1511 ; n° 154 : Elgg, de 1516 ; n° 191 : Mettmenstetten, de 1520 env.).

Fig. 2 – Vitrail de Wald 1508, *SLM-Besitz, Schweizerisches Landesmuseum, Zürich, Neg. 62939, Dép. 22.*

National Suisse ; mais la grande majorité d'entre eux fut détruite lors de la Réforme.

Cela nous paraît évident. L'iconoclasme n'est-il pas le trait distinctif de Zwingli et de ses partisans ? Ne sont-ce pas les églises austères, beaucoup plus que les doctrines subtiles sur la transsubstantiation, qui ont montré à n'importe qui la différence entre les réformés d'un côté et les luthériens et les catholiques de l'autre ?

Fig. 1c – Ducat d'or début XVIIe siècle *(avers), SLM-Besitz, Schweizerisches Landesmuseum, Zürich, Neg. 97512, GU 463.*

Or, si les saints patrons de Zurich disparaissent des églises zurichoises, ils gardent leur place ailleurs. Le grand sceau est utilisé jusqu'au XIXe siècle, surtout pour d'importantes affaires étrangères[7]. Après 1530, l'aigle de l'Empire et les lions de la ville remplacent les saints sur les monnaies ; mais au début du XVIIe siècle, ils font une brève réapparition sur le prestigieux ducat en or : Felix et Regula acéphales sur le recto, Charlemagne avec l'épée sur le verso (fig. 1c). Plus étonnant encore, les martyrs apparaissent régulièrement sur les vitraux dont Zurich, conforme à une tradition suisse, fait cadeaux à des cloîtres ou des mairies.

Nous possédons encore les vitraux avec Felix et Regula qui furent donnés à Sursee (en 1547), Muri (en 1557), Wettingen (en 1602) et Zoug (en 1609)[8], tous en terre catholique. Malgré les tensions confessionnelles, ou probablement justement à cause d'elles, les Zurichois utilisent donc les anciens symboles dans leurs relations extérieures. Si mystérieuse que soit l'apparition soudaine et éphémère du ducat, cette pièce si précieuse, elle aussi peut avoir servi les intérêts politiques de Zurich à l'étranger, surtout dans l'Empire et probablement à Venise. L'utilisation du sceau traditionnel pour les affaires étrangères mène à la même conclusion : on use des saints dans les contacts avec d'autres puissances, surtout quand elles sont catholiques. Selon un chroniqueur lucernois, donc catholique, les Zurichois auraient introduit un nouveau sceau après la Réforme ; mais comme les confédérés catholiques auraient refusé et renvoyé les lettres avec le nouveau sceau, on

---

7 Anton Largiadèr, « Die Entwicklung des Zürcher Siegels », *Zürcher Taschenbuch* 1942, Zurich, 1942, p. 1-29.

8 Ramer, *op. cit.*, p. 28-30 (n°s 162, 176, 177 et 159) ; le vitrail n° 179, de provenance inconnue, a été fait en 1567 et montre les trois saints au-dessus du blason de Zurich.

aurait repris le sceau traditionnel[9]. Quelle que soit l'authenticité de cette histoire, les sceaux créés après la Réforme pour de nouvelles magistratures ne montrent plus de saints[10].

Mais on ne peut pas interpréter leur persistance uniquement par le fait qu'ils représentent la continuité de l'état-ville face aux autres puissances. Les patrons gardent un rôle, voire différents rôles à l'intérieur de la communauté urbaine, parmi les clercs et parmi les laïques. Quelles en sont les raisons ?

L'iconoclasme ne compte pas parmi les préoccupations de Zwingli. Les autorités de Zurich sont d'autant plus surprises, en 1523, par les premières attaques contre les images[11]. Le théologien et les magistrats ne font que réagir lorsqu'ils légalisent et légitiment l'iconoclasme pourvu qu'il soit effectué sous contrôle officiel. Pourtant, la position de Zwingli exprime ses convictions profondes : il n'y a qu'un médiateur entre l'homme et Dieu, et c'est le Christ. Pour cette raison, le culte des saints en tant qu'intercesseurs est contre la loi, et l'adoration de leurs images une offense au Père éternel. Il faut le répéter : Zwingli ne s'oppose pas aux images des saints, mais à leur vénération, vénération réservée au créateur qui est accordée à tort à la créature[12]. L'essentiel, ce ne sont pas les images, mais notre rapport avec

[9] Renward Cysat, *Collectanea chronica und denkwürdige Sachen pro chronica lucernensi et helvetiae*, Josef Schmid éd. (Quellen und Forschungen zur Kulturgeschichte von Luzern und der Innerschweiz, t. 5/2), t. 2/2, Lucerne, 1977, p. 768 : « ...haben sie nach der apostasey solchen christlich gottseeligen gebrauch abgethan, das alte sigill undersclagen, und ein neüves anfangen zu brauchen, darin allein der bloße Zürich schilt zu sehen war. Da aber die catholischen Orth dise neüverung gesehen, und ihre mißiven oder sendtbrief mit solchem neüven sigill besiglet, nit annemmen noch öfnen wöllen, sonder wider zurückh geschickht mit vermelden, das sie diß sigill nit für der statt Zürich gewohnlich alt sigill erkennen noch annemmen wöllen, da haben sie recht das alte wider angefangen zu brauchen. » Je remercie Hans Ulrich Bächtold de m'avoir signalé cette source. Toujours est-il que le chancelier Cysat (1545-1614) n'est ni un contemporain ni un témoin désintéressé.

[10] Jezler, « Desakralisierung... », art. cit., p. 314 ; Ramer, *op. cit.*, p. 8.

[11] Pour l'iconoclasme à Zurich voir les contributions de Peter Jezler, « Desakralisierung... », art. cit. ; *Bilderstreit : Kulturwandel in Zwinglis Reformation*, Hans-Dietrich Altendorf et Peter Jezler éd., Zurich, 1984 ; *Bilder und Bildersturm im Spätmittelalter und in der frühen Neuzeit*, Bob Scribner et Martin Warnke éd. (Wolfenbütteler Forschungen t. 46), Wiesbaden, 1990 ; Lee Palmer Wandel, *Voracious Idols and Violent Hands. Iconoclasm in Reformation Zurich, Strasbourg, and Basel*, Cambridge, 1995.

[12] Huldreich Zwingli, *De vera et falsa religione commentarius*, *id.*, *Sämtliche Werke*, t. III (*Corpus reformatorum* t. 90), Emil Egli *et al.* éd., Leipzig, 1914, p. 590-912, ici p. 900 : « Statuas, imagines et simulacra nemo tam stolidus est, qui putet abolendas esse, ubi nulllus eis cultus exhibetur ».

elles[13]. Dans une église, lieu de prière, chaque image, chaque relique risque d'être adorée et doit donc être enlevée.

Ainsi, au *Grossmünster*, on détruit non seulement les tableaux, les reliques et les autels de Felix et Regula[14], mais aussi ceux de Charlemagne ; cependant, la statue de l'empereur sur la tour occidentale est laissée à sa place, à une distance rassurante du peuple où elle est restée jusqu'à aujourd'hui[15].

Selon Zwingli, on peut, on doit même rendre honneur aux saints. Toujours est-il que cela ne se fait pas par des bougies ou des sacrifices pécuniaires, mais en prêchant et imitant leur foi et leur constance[16]. Par conséquent, les bourgeois ne doivent pas s'attendre à ce que les patrons ne protègent leur ville contre des ennemis (qui, de leur part, imploreraient le secours d'un autre saint) ; ceci dit, ils font bien de considérer ces saints comme modèles[17]. Le successeur de Zwingli, Heinrich Bullinger, soutient que les fêtes des saints ont été abolies à cause des abus, mais qu'il reste utile qu'un pasteur pieux présente leur mémoire et leur exemple au peuple[18]. C'est ce

[13] *Ibid.*, p. 900-906 ; *id.*, *Antwort, Valentin Compar gegeben*, *id.*, *Sämtliche Werke*, t. 4 (*Corpus reformatorum* t. 91), Leipzig, 1927, p. 35-159, surtout 95-146. Cf. aussi Matthias Senn, « Bilder und Götzen : Die Zürcher Reformatoren zur Bilderfrage », *Zürcher Kunst nach der Reformation. Hans Asper und seine Zeit. Katalog zur Ausstellung im Helmhaus Zürich, 9. Mai bis 28. Juni 1981*, Zurich, 1981, p. 33-38.

[14] Cf. l'article minutieux de Peter Jezler, « Desakralisierung... », art. cit. L'iconoclasme est décrit hostilement par Gerold Edlibach, cf. l'édition de Peter Jezler, « "Da beschachend vil grosser endrungen". Gerold Edlibachs Aufzeichnungen über die Zürcher Reformation 1520-1526 », *Bilderstreit...*, *op. cit.*, p. 59 : « Im obgemelten jar, uff sant Lucien, Otiligenn und sant Jost abind, [12 Dez. 1524] da ward Zürich von klein und grossen rätten erkent, die begreptnis beder helgen obgemelt, Felix und Regulan, die lange zitt der stat Zürich pattren gewessen warren und von allen menschen hoch geeret, daß man die ouch söl hin und abschlissen [...] ». Pour le jugement opposé, cf. Heinrich Bullinger, *Reformationsgeschichte*, J.J. Hottinger et H.H. Vögeli éd., t. 1, Frauenfeld, 1838, p. 160 *sq.*

[15] Zwingli, *Antwort*, *op. cit.*, p. 95 *sq.* : « Wir habend zwen groß Karolos gehebt : eynen imm Grossen Münster, den hatt man wie ander götzen vereret, und darumb hatt man den dennen ton, den anderen in dem einen kilchturn; den eeret nieman ; den hatt man lassen ston, und bringt gantz unnd gar ghein ergernus. Merck aber: Sobald man sich an dem ouch vergon wurde mit abgöttry, so wurd man inn ouch dennen tuon ».

[16] Huldreich Zwingli, *Auslegen und Gründe der Schlussreden*, *id.*, *Sämtliche Werke*, t. II (*Corpus reformatorum* t. 89), Leipzig, 1908, p. 188.

[17] Zwingli, *Auslegen*, *op. cit.*, p. 197 ; *id.*, *De vera et falsa religione*, *op. cit.*, p. 723.

[18] Heinrich Bullinger, *Das Zweite Helvetische Bekenntnis*, Rudolf Zimmermann et Walter Hildebrandt éd., Zurich, 1936, p. 96 *sq.* : « Die Heiligenfeste, die wir abgeschafft haben, enthalten ja zudem sehr viel Abgeschmacktes, Unnützes und völlig Unerträgliches. Indessen geben wir zu, dass es nicht unnütz ist, zu gegebener Zeit und am rechten Ort in frommen Predigten dem Volke das Gedenken an die Heiligen zu empfehlen und ihm das

qu'il fait lui-même : d'après son témoignage, Bullinger écrit en 1553 une *comœdia sacra* en allemand sur Felix, Regula et Exuperantius[19]. Malheureusement, cette pièce de théâtre ne nous est pas parvenue.

Si nous prenons en considération la position assez nuancée de Zwingli, la survie de Felix et Regula ne surprend plus, elle est même théologiquement justifiable. Les vitraux de Zurich que nous avons mentionnés plus haut n'ornent pas les églises, mais des cloîtres ou des mairies ; exposés à côté des armoiries des autres cantons, ils ne risquent guère d'être adorés ou d'être méprisés par les intercesseurs qu'ils figurent. La même chose vaut pour le sceau ; quant au ducat, celui-ci peut, certes, être l'objet d'adoration, mais c'est sa valeur qui provoque ce sentiment, non son effigie.

Les subtilités des théologiens laissent donc un certain espace pour la célébration rituelle et officielle des patrons de Zurich. Le pur souvenir historique n'est pas suspect : les fondateurs Charlemagne et Rupéric (considéré comme le majordome de Clovis) qui tiennent le *Grossmünster* sur leurs bras sont représentés ainsi au moins six fois. Sur quatre de ces vitraux, nous pouvons discerner les trois céphalophores au-dessus de la scène principale – la dernière vitre conservée date de 1601 (fig. 3) ![20] Bien entendu, ces images ne se trouvent pas dans l'église même, mais dans le presbytère. Au *Grossmünster*, il se poursuit donc une célébration du prétendu fondateur de la collégiale qui d'ailleurs, parmi les érudits initiés, continue jusqu'à nos jours. Pendant tout l'Ancien Régime, lors du Karlstag, le 28 janvier, les pasteurs des églises zurichoises tiennent une conférence publique en latin ; on en conserve quatre de Bullinger même[21]. Selon une vieille tradition dont l'origine est attribuée

fromme Vorbild der Heiligen vor Augen zu stellen ». Cf. Ludwig Lavater, *Die Gebräuche und Einrichtungen der Zürcher Kirche*, Gottfried Albert Keller trad., Zurich, 1987, p. 40 : les pasteurs incitent le peuple à imiter « ihre Glaubenstreue und ihre Tugenden » [des martyrs].

19 Heinrich Bullinger, *Diarium (Annales vitae) der Jahre 1504-1574*, Emil Egli éd., Bâle, 1904, p. 43 : « Hoc mense [février 1553] scribo beatorum martyrum Felicis et Regulae et Exuperantii martyrium nobile Germanice, sub comoedia sacra ».

20 Ramer, *op. cit.*, p. 34 *sq.* ; Jenny Schneider, *Glasgemälde. Katalog der Sammlung des Schweizerischen Landesmuseums Zürich*, Stäfa, 1971, t. I, p. 139, 173, 198, 205, 209 ; t. II, p. 397. Le dernier prieur Felix Fry fait exécuter une première vitre en 1519 ; il garde son poste malgré la Réforme et commande les vitres presque identiques de 1540, 1545 et 1551 ; son successeur, l'administrateur Wolfgang Haller, celle de 1600. Les deux vitres de Charlemagne sans les martyrs sont réalisées en 1556 et 1625.

21 Cf. David von Moos, *Astronomisch-politisch-historisch u. kirchlicher Calender für Zürich*, Zurich, 1774-1777, t. II, p. 50 : la conférence se fait à dix heures du matin dans la salle des chanoines ; on invite les « *Maecenates, Fautores, Amicos & Quoscunque quibus vacat et lubet* ». Pour Bullinger cf. Konrad Pellikan, *Chronikon*, Bernhard Riggenbach éd., Bâle, 1877, p. 157.

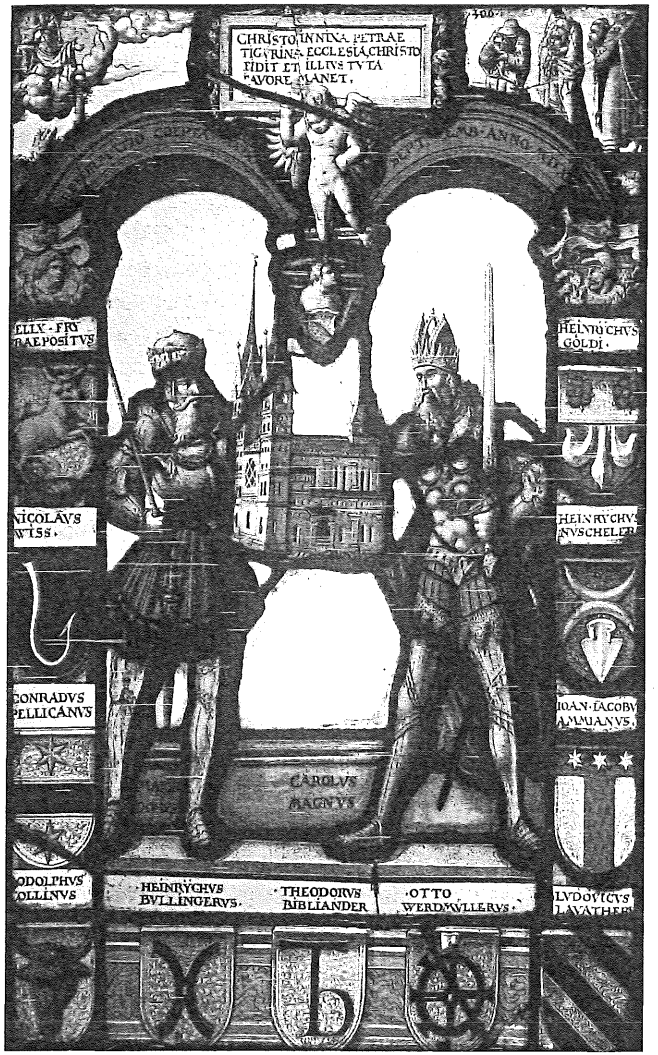

Fig. 3 – Vitrail Grossmünster 1551, *SLM-Besitz, Schweizerisches Landesmuseum, Zürich, Neg. 49 021, AG 1170.*

à Charlemagne, on distribue, le même jour, des « *Simlen* » ou « *Semmeln* ». Il s'agit de petits pains faits de farine fine de froment. De nouveau, c'est un usage ecclésiastique que la ville adopte : au XIIIe siècle, le pain était distribué aux chanoines du *Grossmünster* et au chapitre du *Fraumünster*[22]. Aux temps modernes, la distribution se fait selon un rite précis et n'englobe pas seulement les magistrats supérieurs et les prélats, mais aussi des employés, les garçons de courses, les valets municipaux et des notables étrangers[23]. Probablement il s'agissait d'abord d'un geste de reconnaissance envers les fonctionnaires qui, plus tard, a été élargi à tout le groupe dirigeant. La conférence latine et la distribution des « *Simlen* » se font deux fois par an : au *Karlstag* et à la fête de Felix et de Regula, normalement appelée « *Unser Herren Tag* » – le jour de nos patrons.

Avant de traiter cette fête, examinons rapidement le rituel civique au sens strict. La Réforme ne le touche que par un détail. Deux fois par an, aux fêtes de Saint Jean Baptiste et de Saint Jean l'Évangéliste (24 juin et 27 décembre), les bourgeois de Zurich se retrouvent au *Grossmünster* pour prêter serment. La formule jurée lors de ces *Schwörtage* ne change pas entre 1498 et 1654 sauf qu'on en biffe une partie : le serment adressé « *zuo got und den heiligen* », à Dieu et aux saints, est limité à Dieu seul pendant la Réforme[24]. Évidemment, si Dieu est tout-puissant, un appel aux saints est blasphématoire.

Il est bien connu que l'intégration politique des bourgeois, au Moyen Âge, doit autant aux rituels religieux qu'aux serments civiques. Or, les célébrations des saints locaux sont évidemment mises en péril par la Réforme. La procession principale est celle du mercredi après la Pentecôte quand les châsses des saints et d'autres reliques des églises urbaines sont promenées sur le *Lindenhof*, une colline qui s'élève au centre de la ville. C'est l'abbesse du *Fraumünster* avec son chapitre qui conduit la procession ; suivent le prieur du *Grossmünster* avec ses chanoines, puis la troisième paroisse, celle de Saint Pierre, les trois ordres mendiants[25] et les corporations avec des grandes bougies. Sous quatre tentes, les moines mendiants célèbrent la messe avant que chaque paroisse ne rentre dans son église. Cette fête est abolie en 1524, en même temps que la Fête-Dieu, la procession de l'âne

[22] Voir *Schweizerisches Idiotikon. Wörterbuch der schweizerdeutschen Sprache*, Frauenfeld, 1913, t. VII, p. 954 s.v. « Simlen ».

[23] Voir la liste à la Bibliothèque centrale de Zurich (ZB), MS L 459, p. 617-621.

[24] Werner Schnyder (Hg.), *Quellen zur Zürcher Zunftgeschichte*, t. I : *13. Jahrhundert bis 1604*, Zurich, 1936, p. 132f.

[25] Il s'agit des cordeliers, des dominicains et des augustins.

sur le même *Lindenhof* le dimanche des Rameaux et le pèlerinage au couvent d'Einsiedeln auquel participait, le lundi de Pentecôte, un membre de chaque famille citadine[26].

Il y a pourtant une fête ecclésiastique qui n'est pas abolie : le jour des patrons, la dédicace. Or, si elle est conservée, c'est parce qu'elle est beaucoup plus qu'une fête ecclésiastique, et que son côté idolâtre peut être supprimé sans pour autant mettre en question le reste : ainsi la consécration des petits gâteaux de la dédicace est arrêtée après que Zwingli l'a rendue ridicule[27]. Lors d'une première révision des jours fériés, en 1526, on supprime beaucoup de fêtes, mais le jour de Felix et de Regula est maintenu. À cette époque, Zwingli a même l'intention de donner la communion quatre fois par an : à Pâques, à Pentecôte, à Noël – et le jour des patrons ! Pourtant, en 1530, les fêtes ecclésiastiques sont réduites à l'essentiel, et on renonce à toutes les fêtes qui ne concernent pas le Christ[28].

Mais l'aspect religieux n'est qu'une seule caractéristique du 11 septembre parmi d'autres. Dans la séparation traditionnelle de l'année en quatre temps, c'est une des semaines fixes de la vie financière[29] : on paie les intérêts, les territoires assujettis s'acquittent de leurs taxes, les fonctionnaires payés une ou quatre fois par an reçoivent leur salaire[30]. Le nom allemand pour quatre

[26] Voir Bernhard Wyss, *Chronik*, Georg Finsler éd. (Quellen zur schweizerischen Reformationsgeschichte, t. I), Bâle, 1901, p. 51-55, qui décrit les processions et l'abolition des rites catholiques qui se seraient distingués par « gar vil hochfart und schowspil ». Du point de vue catholique, Gerold Edlibach plaint leur abolition, cf. Jezler (éd.), Gerold Edlibachs Aufzeichnungen, art. cit., p. 41 *sq.* Cf. aussi la description du mercredi de Pentecôte par le voyageur Hans von Waldheim : *Die Pilgerfahrt des Hans von Waltheym im Jahre 1474*, Friedrich Emil Welti éd., Bern, 1925, p. 81-83. À partir du *Liber Ordinarius* (écrit en 1260 et utilisé jusqu'en 1520) de Konrad von Mure, on a établi le parcours et le symbolisme des processions médiévales ; cf. Christine Barraud Wiener/Peter Jezler, « Liturgie, Stadttopographie und Herrschaft in den Festtagsprozessionen des Zürcher Liber Ordinarius », *Der Liber Ordinarius des Konrad von Mure. Die Gottesdienstordnung am Grossmünster in Zürich*, Heidi Leuppi éd., *Spicilegium Friburgense* t. 37, Fribourg, 1995, p. 127-156.

[27] Zwingli, *Auslegen*, *op. cit.*, p. 87, 125.

[28] *Aktensammlung zur Geschichte der Zürcher Reformation in den Jahren 1519-1533*, Emil Egli éd., Zurich, 1879, p. 946 (ordonnance de 1526) ; cf. George Richard Potter, *Zwingli*, Cambridge, 1976, p. 115, note 3 : « Most illogical, and equally most natural of all, was the later decision by the Council to recognise the feast of SS. Regula and Felix as a public holiday ».

[29] Les autres quatre-temps sont les jours autour du carnaval, la Pentecôte et le 13 décembre (Sainte Lucie). Apparemment, des vacances judiciaires sont également accordées aussi autour du jour de St. Martin et de St. Jean Baptiste (jour des serments).

[30] Voir les *Seckelamtsrechnungen* aux archives d'État de Zurich (StAZ), F II 32, qui contiennent des enregistrements de ce genre : « Ingenommen von Baden Zinsen uf unser

temps est *Fronfasten* : ce sont des vacances judiciaires. Avec Pâques, le jour des patrons est un des deux termes de préavis pour les loyers : on parle des « *Kirchweihgemächer* », des pièces de la dédicace, qu'on dénonce à Pâques et qu'on quitte le 11 septembre[31]. À la Pentecôte et dans la semaine de la dédicace, les deux foires annuelles ont lieu. Pour désigner ce jour crucial, les réformés continuent d'utiliser les noms des saints (*Felix und Reglen Tag*) ; dans les documents, on retrouve aussi souvent des dates qui sont précisées selon qu'elles sont avant ou après la « *Kilwÿ* », la kermesse ou dédicace[32].

Il apparaît clairement que les jours autour du 11 septembre doivent leur importance à des coutumes bien plus anciennes que le catholicisme. Ils fournissent un point fixe dans le vide que le calendrier chrétien laisse ouvert entre la Pentecôte et la Toussaint. La récolte est rentrée et les granges sont pleines ; c'est le moment idéal pour les actions de grâces. Le vin de l'année précédente est prêt, et tout le monde se prépare pour les vendanges imminentes, qui sont d'une grande importance pour la population rurale et le fisc de Zurich[33]. Les « *Simlen* », les petits pains distribués le 11 septembre, sont dans ce contexte un symbole de la fertilité et de la richesse rurale. De surcroît, le conseil zurichois octroie aux bouchers le permis extraordinaire d'abattre pour la dédicace[34].

Les gens affluent de partout[35]. Les dignitaires accueillent les syndics des autres villes et les conseillers confédérés, on utilise les banquets pour

Herren Tag anno 1629 » ; pour les salaires cf. par exemple 1532 dans la rubrique « allerley gelts » (dépenses variées), p. 25 : « 20 [Pfund] Cunrat Ruters seligen frowenn für iren jarlon zuo unser herren tag » ; p. 129 *sq.* : « Usgebenn Schryberen und amptlütenn, von der fron vastenn unser herren tags ». C'est également à quatre-temps qu'on accorde des suppléments aux salaires, cf. par exemple 1539, p. 23 : « 6 [Pfund] Heinrichen Schmidli zu einer beßerung sins lons von der fromvasten unser herren tag ».

31 V. Moos, *op. cit.*, t. II, p. 204 ; David von Wyss, *Politisches Handbuch für die erwachsene Jugend der Stadt und Landschaft Zürich*, Zurich, 1796, p. 166 ; J.C. Bluntschli, *Staats-und Rechtsgeschichte der Stadt und Landschaft Zürich*, 2e partie : *Die neuere Zeit*, Zurich, 1839, p. 281.

32 En général, les noms des saints sont maintenus pour désigner les dates ; cf. Anton Largiadèr, « Das reformierte Zürich und die Fest- und Heiligentage », *Zwingliana* 9 (1953), p. 497-525, ici p. 501. Pour des continuités liturgiques cf. aussi Fritz Büsser, « Die Macht der Institutionen oder ein Versuch über die Reformation in Zürich », dans *id.*, *Wurzeln der Reformation in Zürich. Zum 500. Geburtstag des Reformators Huldrych Zwingli* (Studies in Medieval and Reformation Thought 31), Leyde, 1985, p. 235-241.

33 À Zurich, le mois d'octobre est appelé « Weinmonat ». Pour les correspondances entre les calendriers rural, ecclésiastique et politique, voir Edward Muir, *Civic Ritual in Renaissance Venice*, Princeton, 1981, p. 75.

34 On en parle dans les protocoles du conseil, StAZ, B II 245, p. 12 ; B II 253, p. 18.

35 Pour la description d'une dédicace, celle de 1526, voir *Aktensammlung*, Egli éd., *op. cit.*,

des pourparlers secrets[36]. Les associations des arquebusiers et des tireurs au fusil organisent des concours de tir[37]. Ils hébergent les participants qui parfois viennent de loin. Les suisses catholiques ne manquent pas, même après la Réforme et la guerre civile terminée par leur victoire à Kappel[38]. Le conseil offre à manger et à boire aux hôtes dans les deux auberges, le *Schnegg* et le *Rüden*. Le groupe le plus important parmi les participants, ce sont les sujets de la campagne. De chaque village, les habitants arrivent ensemble. Une réception particulière attend les riverains du lac qui arrivent en bateau, menés par leur pasteur et le lieutenant baillival (*Untervogt*). Une délégation de deux conseillers municipaux va à leur rencontre et les conduit au port ; des tambours et des fifres jouent sur les bateaux[39]. Un autre groupe de bourgeois distribue à chaque sujet presqu'un litre de vin[40]. Pendant la journée, les différentes délégations font des cortèges à travers la ville qui sont interrompus pour la gloutonnerie. La participation des sujets est un signal important pour les autorités ; Bullinger note avec enthousiasme (et une petite confusion) qu'en 1525, malgré les tensions récentes, 6000 campagnards arrivent, le nombre le plus grand de mémoire d'homme. Ainsi, ceux-ci se montrent « *gar gehorsamm und guotwillig* », bien obéissants, fidèles et serviables envers la ville[41].

p. 487 (n° 1038) ; pour l'analyse détaillée de la fête de Maissen, « Unser Herren Tag », art. cit.

36 Cf. *Actensammlung zur Schweizerischen Reformationsgeschichte in den Jahren 1521-1532*, Johannes Strickler éd., t. II, Zurich, 1879, p. 305, qui documente des pourparlers politiques de premier niveau lors de la dédicace (« was da gehandelt werde, sei noch verborgen »).

37 Mémorable est le « Freischiessen » de 1504 qui dure un mois (du 12 août au 16 septembre) et dont l'apogée est le 11 septembre. Cf. la description détaillée chez Gerold Edlibach, *Chronik*, Joh. Martin Usteri éd. (Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich, t. IV), Zurich, 1847, p. 237 : « [...] fienge dz schiessen fier wuchen uor vnser kilchwiche sant felix und räglen an, und wertt biss nach der kilchwiche jm obgemelten jar [...] ».

38 Johannes Stumpf, *Schweizer-und Reformationschronik*, Ernst Gagliardi/Hans Müller/Fritz Büsser éd., t. II, Bâle, 1952, p. 315 (11. septembre. 1533) : « Item vil von Zug und uss andern Lendern kamend dahin, die furt man zum Rüden, schanckt inen, fuort sy mit trummen und pfyffen in der statt umb, thät inen nun gross eer an ».

39 Friedrich Vogel, *Die alten Chroniken oder Denkwürdigkeiten der Stadt und Landschaft Zürich von den ältesten Zeiten bis 1820*, Zurich, 1845, p. 328.

40 Il s'agit de « ein quärtli wins desselbigen jars gewachsen », c'est-à-dire un quart d'un « Kopf », 9,15 dl, car le « Kopf » (du latin « cupa vini ») équivaut à 3,6 litres. Cf. *Geschichte des Kantons Zürich*, t. I : *Frühzeit bis Mittelalter*, Zurich, 1995, p. 504 (« Altes Mass, Gewicht und Geld ») ; pour la distribution du vin *Aktensammlung*, Egli éd., *op. cit.*, p. 487 (n° 1038).

41 Bullinger, *Reformationsgeschichte*, *op. cit.*, t. I, p. 292 : « Dieses Jars ward Zürych, alls ein grosse Kylchwych, alls kein man verdencken mocht. Dann es zugend yn, fast alle

Les décomptes du *Seckelmeister*, le chargé des finances, montrent que c'est la ville même qui est responsable des frais – qui sont classés dans la rubrique « *umb Eeren willenn* », frais d'honneur. « *Nach altem bruch* », selon l'habitude traditionnelle, on paie les musiciens, les arlequins, les agents qui distribuent le vin, les tireurs qui hébergent les hôtes et qui dotent le prix du concours ; les frais les plus élevés sont ceux des banquets offerts aux sujets, aux hôtes étrangers et aux musiciens. En 1537, la somme totale revient à 125 livres et, en 1583, à 308 livres, donc à quelques pour-cent des dépenses à titres divers ou à environ 10 pour-cent des frais d'honneur d'une année[42]. Les frais varient beaucoup ; le mauvais temps et la situation politique influencent la fréquence. Parfois, on donne une somme considérable à un groupe particulier de visiteurs ; ainsi, en 1549, les sujets venus de la ville de Winterthur reçoivent 50 livres.

La dédicace est donc l'occasion de célébrer, une fois par an, la cohésion entre Zurich et ses alliés à l'étranger et parmi les confédérés, réformés et autres ; mais tout d'abord entre les Zurichois de la ville et ceux de la campagne, les bourgeois et les sujets[43]. Il est évident qu'à des fêtes pareilles, il n'y a pas seulement des compétitions officielles comme les concours de tir, mais aussi des bagarres incontrôlables. La dédicace, comme le carnaval, est l'endroit où chaque communauté défend son honneur surtout militaire[44].

Stett Herrschafften und Ämpter der gantzen Landschafft, in großer Anzal, das man des volcks schatzt ob den 6000. Und erzeigt sich also die Landtschafft gägen der Statt, gar gehorsamm und guotwillig : Das och die Stat zuo gefallen und grossem Danck annamm. Dann wiewol ettwas unwillens und unrüwen hievor ungefallen erzeigt sich doch ietzund yederman willig, und das man trüwlich zur Statt setzen wölle ». En antidatant cet événement (1525 au lieu de 1526), Bullinger commet une erreur significative ; cf. Thomas Maissen, « Ein Irrtum Bullingers ? Die Kilbi von 1525 als Manifestation bäuerlicher Opposition », *Zwingliana* 25 (1998), p. 107-128.

42 Cf. StAZ, F III 32, *Seckelamtsrechnungen*. Les frais pour le vin ne sont pas inclus, probablement parce qu'il s'agit du vin d'État que la ville n'est pas obligée d'acheter. En 1562, les dépenses sont les suivantes : « 28 livres 16 schilling verordnete Herren samt Simmer verzert im Schneggen ; 23 lb. 6 s. mit frömden und Spillüten im Rüden ; 17 lb. 13 s. Seevögt sampt Schiff- und Spillüten auf Schiffleutenstube ; 2 lb. 10 s. den 5 thrumeetern ; 2 lb. den Trummenschlacher undd pfyffern ; 2 lb. den Simmern vom Schangkwyn ußztylen ». Le total pour la dédicace est de 76 lb. 6 s., le total des frais « umb Eeren willen », de 737 lb. La dédicace est la dépense la plus élevée après l'accueil du bailli lucernois qui coûte 224 livres.

43 Walter Schaufelberger, *Der Wettkampf in der Alten Eidgenossenschaft. Zur Kulturgeschichte des Sports vom 13. bis ins 18. Jahrhundert* (Schweizer Heimatbücher, t. 156-158), Bern, 1972, p. 56.

44 Zwingli, *Auslegung*, *op. cit.*, p. 283, admet qu'il y a des confédérés qui provoquent les Souabes par orgueil ou par pétulance, « *es sei auf Kirchweihen oder bei anderen Gelegenheiten* ».

En même temps, c'est l'heure de l'exubérance, de la drague, de la musique et de la danse, de la soûlerie, du jeu, des mendiants et des vagabonds, des dépenses et des dettes, des boutiquiers et des prostituées[45].

Ce sont justement ces excès que les autorités n'arrêtent pas de condamner dans leurs ordonnances souvent répétées. La dédicace a déjà été l'objet de réglementations avant la Réforme et le devient d'avantage à partir des années vingt[46]. D'abord, on essaye de limiter les cortèges, la musique et la danse de nuit, donc après que l'heure de la prière a sonné[47]. En 1538, on invite avec prudence les communes à abolir la kermesse, mais on essaie surtout d'en limiter les excès (quant aux femmes publiques et aux ivrognes) et de réduire la fête à une seule journée[48]. En 1547, la danse est complètement interdite[49], et de temps en temps, on essaie de venir à bout des mendiants qui affluent lors des fêtes[50]. L'opposition contre la dédicace est particulièrement forte parmi les clercs. En 1566, le pont central s'écroule sous le poids des gens qui observent l'arrivée des bateaux ; 7 spectateurs perdent la vie dans les ondes de la Limmat[51]. Dès le 16 septembre les pasteurs demandent au conseil d'abolir la dédicace[52] : selon eux, celle-ci est la fête de l'Antéchrist qui scandalise non seulement les autres réformés qui l'ont abandonnée depuis longtemps, mais aussi les catholiques respectables. Les pasteurs reconnaissent que la dédicace est l'occasion appropriée pour nouer des liens avec les étrangers et que les campagnards dénonceraient l'avarice des autorités s'ils étaient privés de leur traditionnel litre de vin. Mais ils maintiennent qu'on peut renvoyer ces vieilles traditions à des jours moins dangereux que la dédicace[53]. Malgré l'écroulement du pont, le magistrat ne soutient pas de telles mesures : en 1577, il interdit, une fois de plus, la danse, mais il souligne qu'il souhaite continuer les festivités avec les étrangers et les gens de son territoire[54].

45 Cf. par exemple la formulation dans l'ordonnance du 30 septembre 1601, StAZ, AAb III 1, n° 43.

46 Le 4 août 1430, on a déjà interdit la visite de la dédicace en armes (StAZ, *Promptuar der Ratsmanuale*, s. v. « Kirch-Weÿh »).

47 Cf. les ordonnances dans *Aktensammlung*, Egli éd., *op. cit.*, p. 559 (n° 1259) ; p. 650 (n° 1528) ; p. 896 (n° 2005).

48 StAZ, E II 102, f°s 7-8 (26 octobre 1538).

49 StAZ, A 42, 3 (4 septembre 1547), concernant « spilen, tanntzen, schweeren und zuothrÿnncken ».

50 Ordonnance du 28 août 1570, StAZ, A 42.4.

51 Voir la description de Bullinger, *Diarium*, *op. cit.*, p. 87.

52 StAZ, E I 2 1a (23 octobre 1565), *Synodalakten*.

53 StAZ, E II 102, p. 48-50 (15 septembre 1566) : Fürtrag der Dienern der kylchen Zürichs vor einem ersamen Radt zu thun : daß man die Kylwyche hie in der Stadt abstellen sölle.

54 StAZ, B III 171, f° 11 (9 septembre 1577) : Verbott des Tanntzenns uff unnßer Herren tag.

Selon les protocoles du conseil des années suivantes, on discute régulièrement si l'on veut organiser la dédicace imminente « *wie von alters har* », conformément à la tradition[55]. On y renonce parfois à cause des guerres et de la disette[56], mais en général la dédicace est célébrée à Zurich jusqu'en 1585. À partir de 1586, on annule chaque année la fête imminente sous prétexte que les temps sont difficiles et dangereux, sans pour autant supprimer la fête telle quelle[57]. Il y a toujours des dépenses le 11 septembre, mais ce sont des banquets auxquels ne participent que les magistrats avec des dignitaires d'autres puissances[58]. La fête qui autrefois avait réuni les délégués du conseil avec les sujets et le peuple ordinaire venu de partout est devenue une affaire interne du magistrat. En 1597, on se décide enfin à interdire la dédicace en ville et en campagne « *durch ein offen Mandat* », par une ordonnance publiée[59]. Celle-ci rappelle la situation accablante en général, la menace des Turcs, le récent tremblement de terre et la colère de Dieu ainsi que le fait que, pour ces raisons, la ville a renoncé depuis plusieurs années à la dédicace et au carnaval[60]. En fait, si la dédicace se fait rare dans la ville de Zurich[61], la campagne résiste. Des ordonnances pratiquement

Dans les *Seckelamtsrechnungen* F III 32, à partir de 1570, on ne trouve plus les dépenses pour l'accueil des riverains. Probablement on réduit cette partie de la cérémonie après la catastrophe de 1567 ; pourtant, en 1583 (p. 75), on mentionne le salaire des deux conseillers qui accueillent les « biderben landlüth uff dem see mit den herren Seevögten ».

55 Cf. les « Ratsmanuale » du StAZ, B II, 136, p. 13 (16 septembre 1566) ; 140, p. 11 (6 août 1567) ; 152, p. 16 (23 août 1570) ; 176, p. 16 (8 septembre 1576) ; 181, p. 14 *sq.* (8 septembre 1576) ; 197, p. 7 (2 septembre 1581) ; 201, p. 11 (29 août 1582) ; 213, p. 13 (1585).

56 StAZ, B II 149, p. 19 (31 août 1569 ; la dédicace n'est annulée que partiellement) ; 156, p. 15 (5 septembre 1571) ; cf. Heinrich Bullinger, *Diarium*, *op. cit.*, p. 107 (en 1571).

57 StAZ, B II 216, p. 7 (23 juillet 1586) ; 221, 12 (2 septembre 1587) ; 224, p. 21 (9 septembre 1588) ; 228, p. 13 (20 août 1589) ; 245, p. 12 (8 septembre 1593) ; 253, p. 18 (6 septembre 1595).

58 Cf. StAZ, F III 32, 1592 : dans l'auberge du *Rüden*, on dépense 37 lb. pour « myn gnedig herren an der Kilbj und Nachkilbj mit den Herren von Sax, dem Frygherren von Stouffen sampt Iren Edellüten und dem Herren Wallier von Bern mall gehallten und genossen ». *Id.*, 1593 (p. 109) : 22 lb. 7 s. dans l'auberge du *Schneggen*, « an kilwi und nachkilwy, alß Herr Burgermeister Chrastman, Herr Seckelmeister Escher, Herr Pannerherr Koller unnd andere mÿn herren bysamen warrend ».

59 StAZ, B II 261, p. 6 (3 août 1597).

60 StAZ, B III 171, fo. 129-130 ; également E II 87, f° 271 *sq.* (21 août 1597) : « Unser gnedig herren [...] ietzt etliche jar har von der trübselligen zÿten unnd anderer ursachen wegen die Kilchwinen inn der statt alhie christenlicher wolmeinung abgestelt und weder Kilbj noch Faßnacht wie einst der bruch gsÿn hälten laßen ».

61 Dans les *Seckelamtsrechnungen*, StAZ, F III 32, on trouve, jusqu'en 1618 et autour du 11 septembre, de temps en temps une petite somme pour un musicien ou des dépenses plus

équivoques suivent en 1601, 1609, 1611 et ainsi de suite ; ce n'est qu'après la chute de l'Ancien Régime en 1798 qu'on renonce à ces prohibitions[62]. On ne peut pas exclure que, même en ville, la dédicace soit célébrée non officiellement jusqu'au XVIIIe siècle[63] ; c'est d'autant plus probable car c'est toujours la semaine de la foire semestrielle. Ce qui est sûr, c'est que la campagne n'a jamais accepté les interdictions ; jusqu'à nos jours, la « *Kilbi* » en automne est restée la fête principale des villages zurichois.

Comme nous l'avons vu, l'opposition envers la dédicace est la plus accentuée parmi les théologiens. Le directeur très orthodoxe de l'église zurichoise au XVIIe siècle, Johann Jacob Breitinger, lutte acharnement contre les dédicaces à la campagne. Sur sa proposition, on introduit le *Buss- und Bettag*, la journée de prière et de pénitence en 1618, au début de la guerre de Trente Ans. Lorsqu'en 1638, cette journée est célébrée le 11 septembre, cela manifeste la victoire de l'orthodoxie réformée sur la dédicace, considérée comme les restes de la tradition papiste[64]. La journée de prière et de pénitence inclut les confédérés réformés qui l'adopteront eux aussi ; elle exprime une solidarité confessionnelle et intercantonale – ce n'est plus cet acte civil et urbain qu'était la dédicace. Toujours est-il que le même Breitinger est un grand admirateur de Felix et de Regula. À son instigation,

considérables pour l'accueil d'un envoyé des confédérés ou d'un ambassadeur vénitien. Pourtant, l'indication « Kilby » ne signifie plus une fête particulière, mais uniquement le nom d'un jour. À partir de 1618, les traces des fêtes d'autrefois manquent complètement.

62 Cf. les ordonnances StAZ, AAb III 1, n° 43 (30 septembre 1601), III AAb 1, 2, n° 47 (31 décembre 1609) ; III AAb 1, 2, n° 49 (14 août 1611) ; d'autres ordonnances sont émises en 1628, 1636 (appelées « *Grosses Mandat* »), 1650, 1668, 1672, 1706, 1720 et 1781. Il faut ajouter les interdictions de visiter la dédicace d'un village voisin, émises en 1616, 1628 et 1636 ; elles sont surtout dirigées contre les dédicaces en territoire catholique. Cf. Balz Spörri, « Feuerschlucker, Bärenführer und Damen ohne Unterleib. Zur Geschichte der Chilbi im Zürcher Oberland », *Heimatspiegel* (Beilage zum « Zürcher Oberländer ») 1987, p. 57-63 (n° 8, août) ; Johann Jacob Wirz, *Historische Darstellung der urkundlichen Verordnungen welche die Geschichte des Kirchen- und Schulwesens in Zürich* [...] *betreffen*, 2e partie, Zurich, 1794, p. 153 *sq.* ; Peter Ziegler, *Zürcher Sittenmandate*, Zurich, 1978, p. 71.

63 StAZ, *Promptuar der Ratsmanuale*, s. v. « *Kirch-Weÿh* ». Le 7 septembre 1636, on interdit de donner à manger et à boire aux jeunes gens de la campagne (« den auf hießiger Kilwj kommende Knab u. Meitlen ab d. Landschafft ») qui arrivent en ville pour la dédicace. Cependant, le 7 septembre 1653, on accorde aux jeunes paysans le droit de boire un coup modeste (« ein bescheidenes Abendtrunkh »). En 1738 encore, le 11 septembre, on interdit sous peine de sévère punition que les gens courent en ville ; il est également communiqué que les auberges ouvrent uniquement pour les voyageurs.

64 L'ordonnance du 14 août 1611 (StAZ, III AAb 1, 2, n° 49) déclare que la dédicace est « vom Babstumb naher uberbliben ».

un pasteur zurichois publie en 1628 deux livres qui réclament les martyrs pour la confession protestante[65]. Breitinger même copie la légende médiévale des deux saints et l'accompagne de notes qui doivent prouver que leurs articles de foi correspondaient à ceux de l'église réformée[66].

On peut donc se demander si la lutte autour de la dédicace doit être vue dans un rapport étroit avec le culte de Felix et de Regula. On pourrait très bien l'interpréter selon un modèle de confessionnalisation et de discipline sociale, soulignant la continuité des ordonnances qui, depuis le XVe siècle et de plus en plus efficacement, limitent la vie quotidienne. On pourrait aussi insister sur l'antagonisme entre la culture populaire, païenne et rituelle, et celle des élites, protestante et écrite. Cette opposition est présente, certes, mais nous avons vu que l'élite politique tenait beaucoup à la dédicace dont elle a compris la valeur intégrative ; de l'autre côté, si nous pouvons croire les *gravamina* des pasteurs, il y a beaucoup de paysans, surtout les mères de famille, qui prient pour que la dédicace soit abolie parce qu'elles ne veulent plus que leurs maris dépensent leurs pauvres économies pour se soûler, que leurs fils s'entre-tuent dans les rixes et que leurs filles soient séduites par des vagabonds. La culture de la dédicace autant que la lutte contre elle est le produit de différents groupes sociaux.

Pour terminer, nous allons insérer le phénomène décrit dans un discours différent qui est celui de la sécularisation. À la différence de Luther, Zwingli et ses collègues ont rêvé d'une sanctification de la commune urbaine : pour Zwingli, un bon chrétien est un fidèle citoyen et une ville chrétienne n'est rien d'autre qu'une église. Zurich, cette « *aufrechte christliche Stadt* » (ville sincèrement chrétienne), devrait tirer ses lois civiles de l'Évangile divin, enseigné par les pasteurs en collaboration avec les magistrats. Or, cet idéal basé sur l'écrit manque de plus en plus de rituels qui permettaient, avant la Réforme, de voir et de sentir l'interdépendance de la commune politique et de la commune ecclésiastique. Cette perte (plutôt qu'un refus explicite) des rituels urbains, qui étaient sacraux et civiques en même temps, entraîne la sécularisation des fêtes publiques. Il s'agit d'un phénomène qu'on a pu constater pour toute l'Europe protestante[67].

[65] Johann Jacob Ulrich, *Oratio theologico-politico-historica de confessione Helvetica & Augustana, in solennitate proto-martyrum tigurinorum, S. Felicis & Regulae anniversaria*, Zurich, 1627 ; *id.*, *Von dem alten wahrhafft Catholischen Glauben S. Felix und S. Regulae*, Zurich, 1628.

[66] Johann Jacob Breitinger, *Iudicium über die vorstehende Historiy oder Legend S. Felixen, S. Regulae und S. Exuperantij*, 1628, ZB, MS L 2, p. 69-75 ; la légende selon Martin von Bartenstein, *ibid.*, p. 23-67.

[67] « Le refus du rituel » est une hypothèse chère à Peter Burke, cf. l'épilogue de son livre *The Historical Anthropology of Early Modern Italy*, Cambridge, 1987, et *id.*, « Cities, Spaces and Rituals in the Early Modern World », dans *Urban Rituals in Italy and the Netherlands. Historical Contrasts in the use of Public Space, Architecture and the Urban Environment*, Heidi de Mare et Anna Vos éd., Assen, 1993, p. 29-38, ici p. 34.

Retournons aux images : une esquisse effectuée autour de 1500 montre les saints de Zurich réunis, tous dessinés selon la tradition la plus commune : Charlemagne, Felix et Regula sur la même feuille[68]. Trois générations plus tard, en 1576, l'abbaye de Wettingen reçoit deux vitraux de chaque canton suisse. Le premier contient le blason du canton, le deuxième les saints locaux ; comme nous l'avons vu, les réformés n'y voient pas de scandale. Quant à la ville de Zurich, elle offre, à gauche, Felix et Regula, dont le vitrail original a été cassé et remplacé en 1602 ; à droite, ce sont les blasons de la ville et de l'Empire (fig. 4-5). Au-dessus des blasons, on voit les fondateurs plus ou moins légendaires de Zurich : le héros éponyme Thuricus, qui a vécu en 324 après le déluge, Svevus, Jules César, le majordome Rupéric, Charlemagne et Louis le Germanique, le fils du Débonnaire. Comme ces deux vitraux distinguent entre la tradition sacrale et l'histoire séculaire, la Réforme sépare les saints qui étaient encore réunis sur l'esquisse de 1500. Felix et Regula sont réduits à des modèles de l'Église primitive et perdent leur signification politique comme représentants de la ville. Ce rôle est attribué à un Charlemagne sécularisé et aux autres fondateurs prétendus de Zurich qui apparaissent au-dessus du blason. Cette illustre généalogie a déjà été établie peu avant la Réforme ; mais ce n'est qu'après qu'elle est politisée : les fondateurs ne construisent pas uniquement des édifices, ils octroient de surcroît des privilèges – Zurich prétend avoir été une ville libre dès ses premiers fondateurs. Dans la mémoire historiographique, le souvenir de la mission chrétienne est de plus en plus remplacé par la conquête de la liberté urbaine[69].

[68] Voir Ramer, *op. cit.*, p. 34 et tableau XV, n° 199.

[69] La suite de différents fondateurs se trouve déjà au XVe siècle, dans la *Chronik der Stadt Zürich*, Johannes Dierauer éd. (Quellen zur Schweizer Geschichte, t. 18), Bâle, 1900, p. 3-22, et, autour de 1516, chez Heinrich Brennwald, *Schweizerchronik*, Rudolf Luginbühl éd., t. I (Quellen zur Schweizer Geschichte, N. F. I, t. I), Bâle, 1908, p. 66-84 ; tous les deux contiennent plusieurs pages dédiées aux saints qui représentent une partie intégrale et importante de l'histoire urbaine. Il est caractéristique que le théologien et historien zurichois Josias Simler, *Respublica Helvetiorum*, Zurich, 1608 (d'abord 1576), p. 31v° *sq.*, s'intéresse surtout aux privilèges de la ville et, même dans son récit historique, néglige complètement Felix et Regula. L'aspect ecclésiastique et le côté politique sont très clairement distingués chez un autre théologien, Johann Heinrich Hottinger, *Speculum Helvetico-Tigurinum...*, Zurich, 1665, qui parle de « libertatis decus », accordé à la ville dès ses débuts (p. 550 *sq.*) – distinction essentielle dans son premier chapitre, à savoir le « Speculum politicum » (p. 1-182), tandis que le deuxième, le « Speculum religiosum » (p. 183-407) traite des martyrs.

Fig. 4 – *Cloître de Wettingen 1602.*

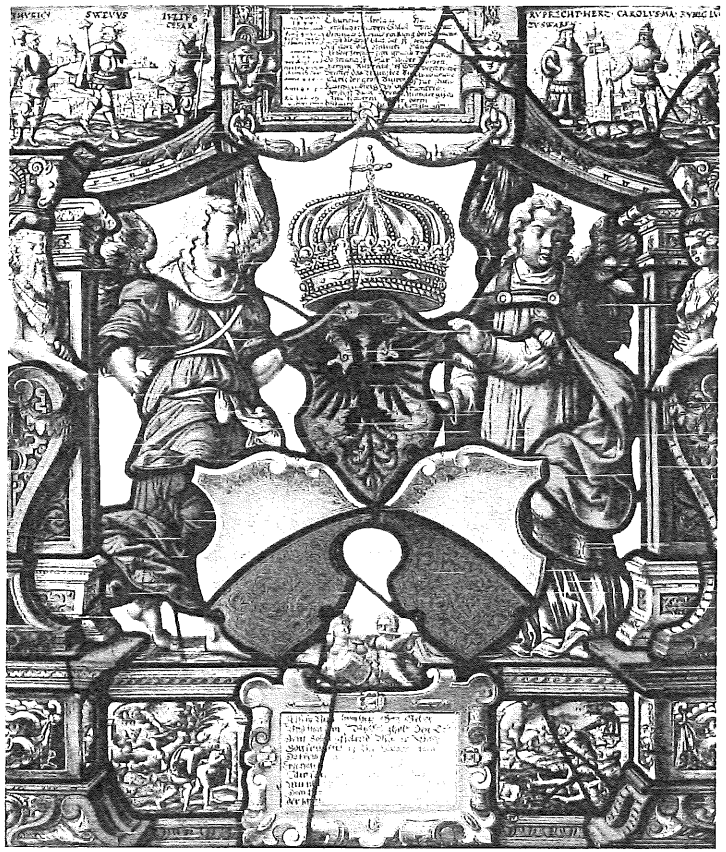

Fig. 5 – *Cloître de Wettingen 1576.*

À cause de l'iconoclasme, l'identité de l'Église et de la communauté politique voulue par Zwingli ne trouve plus de correspondant dans la représentation de la ville : ce qui est divin n'a plus d'image ni d'histoire ; celles-ci appartiennent dorénavant à la « *res publica* » qui, après 1523, doit exprimer sa continuité non dans des rituels sacrés, mais dans le mythe profane de sa liberté éternelle. Or, c'est une république des élites, du magistrat ; les paysans, même les citoyens ordinaires en sont de plus en plus exclus pendant l'Ancien Régime. Felix et Regula appartenaient, avant la Réforme, à la ville, voire au canton entier de Zurich qu'ils représentaient sous différentes formes ; au XVIIe siècle, ils sont réduits à des modèles de piété et n'appartiennent qu'aux théologiens réformés qui, eux aussi, sortent du patriciat, un patriciat qui ne voit plus ce qu'il pourrait avoir en commun avec la populace.

PRESENCE AND REPRESENTATION IN ITALIAN CIVIC RITUALS

Edward MUIR

The past thirty years have been the golden age for the study of civic rituals in the Italian Renaissance cities[1]. The trouble with this curious renewal of interest in ritual has been the hermeneutic dilemma : how do we establish the meaning of a ritual performance that largely consisted of formal behavior and gestures, which may or may not have have included the recitation of a spoken or chanted text, which may or may not have been heard, and which, even if heard, may not have been comprehensible to many of those who witnessed or performed the ritual ? Most contemporary scholarship has relied on the iconographic frames around rituals and the ancillary texts commenting on rituals as the guides for making an interpretion, duplicating the approach of the theologically-trained reformers of the sixteenth century, many of whom were ambivalent about ritual itself by insisting on the supremacy of the Word over the rite.

[1] My contributions include, *Civic Ritual in Renaissance Venice* (Princeton, 1981) ; « The Doge as *Primus Inter Pares* Ducal Interregnum Rites in Early Sixteenth-Century Venice », in *Essays Presented to Myron P. Gilmore* edited by Sergio Bertelli and Gloria Ramakus (Florence, 1978), 1 : p. 145-160 ; « Images of Power : Art and Pageantry in Renaissance Venice », *American Historical Review* 84 (1979) : p. 16-52 ; « Manifestazioni e cerimonie nella Venezia di Andrea Gritti », in *« Renovatio Urbis » Venezia nell età di Andrea Gritti (1523-1538)* edited by Manfredo Tafuri (Rome, 1984), p. 59-77 ; « Idee, riti, simboli del potere », in *Storia di Venezia dalle origini alla caduta della Serenissima* vol. 2 : *L'età del Comune (meth XII ca - fine XIII sec.)*, edited by G. Cracco and G. Ortalli (Rome, 1995) ; and « Le vie sacre e le vie profane di Venezia », p. 81-96 in *San Marco aspetti storici e agiografici Atti del Convegno internazionale di studi Venezia 26-29 aprile 1994*, edited by Antonio Niero (Venice, 1996) ; *Ritual in Early Modern Europe*, 2nd ed. (Cambridge, 2005). For a critique of the historical study of ritual, Philippe Buc, *The Dangers of Ritual : Between Early Medieval texts and Social Scientific Theory* (Princeton, 2001).
The most important works on ritual include, Richard C. Trexler, *Public Life in Renaissance Florence* (New York, 1980) ; Elisabeth Crouzet-Pavan, « *Sopra le acque salse : Espaces pouvoir et société à Venise à la fin du Moyen Âge*, 2 vols. (Rome, 1992) ; Angelo Torre, *Il consumo di devozioni : Religione e comunità nelle compagne dell'Ancien Régime* (Venice, 1995) ; and Matteo Casini, *I gesti del principe : La festa politica a Firenze e Venezia in età rinascimentale* (Venice, 1996).